

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

## DE BUZIET (Pyrénées Atlantiques)

Le quatre juin deux mille vingt et un à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle l'Ostalet, sous la présidence de Mme TOUVARD Fabienne, Maire.

**Étaient présents** : MM. Jean-Philippe FLORENCE, Lionel DUCROS, Mme Patricia MAUNAS, MM. Sébastien LEMOIGNE, Vincent FRÉCHOU, David BONNAVENTURE, Philippe BORDENAVE, Mme Isabelle LESUEUR, M. Bernard PAUZADER.

**Délégations de vote** :

**Absents/excusés** : Mme Nathalie BROCCAS.

**Secrétaire de Séance** :

*Date de la convocation : 25 mai 2021 – Affichage : 25 mai 2021*

**Objet : Emprunt : Choix de l'organisme bancaire**

Le Conseil Municipal vote la réalisation à la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES d'un emprunt d'un montant de **70 000,00 EUROS** destiné à financer **les travaux de voirie 2021**.

Cet emprunt aura une durée de **15 ans**

Ensuite, la Commune se libérera de la somme due à la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES par suite de cet emprunt, en 15 ans, au moyen de **trimestrialités** payables aux échéances qui seront indiquées dans le contrat de prêt et comprenant la somme nécessaire à l'amortissement **progressif (avec échéances constantes)** du capital et l'intérêt dudit capital au **Taux Fixe de 0.87% l'an**.

Cet emprunt est assorti d'une commission d'engagement d'un montant de **150,00 EUROS**.

La Commune aura le droit de se libérer par anticipation de tout ou partie du montant du prêt.

En cas de remboursement par anticipation, la Commune paiera une indemnité dont les caractéristiques sont précisées au contrat de prêt.

La Commune s'engage à prendre à sa charge tous les impôts, droits et taxes présents ou futurs, grevant ou pouvant grever les produits de l'emprunt.

L'emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor à régler, à bonne date sans mandatement préalable, le montant des échéances du prêt au profit de la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES

Mme Fabienne TOUVARD, Maire, de Buziet est autorisée à signer le contrat de prêt au nom de la Commune et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

**REÇU**

le **10 JUN 2021**

**SOUS-PRÉFECTURE  
D'OLHON S<sup>T</sup>E MARIE**

*Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme*

Le Maire

*Fabienne Touvard*  
Fabienne TOUVARD

